

# Faire face aux changements climatiques

## Systèmes de chauffage au bois résidentiel



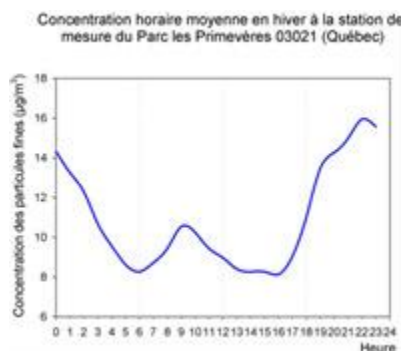
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.  
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.



### RÉALITÉ ET IMPACT

**70 000 tonnes**, c'est la quantité moyenne de particules fines dégagée annuellement par les appareils de chauffage au bois au Québec. En comparaison, l'industrie et le transport dégagent **15 000 tonnes** pour la même période.<sup>1</sup>

**Monoxyde de carbone - composés organiques volatils - particules fines - oxydes d'azote - hydrocarbures aromatiques polycycliques** : ce sont tous des composés résultants de la combustion du bois.



Concentration moyenne horaire de particules fines en hiver (de 2008-2009 à 2012-2013) à la station du Parc Les Primevères (03021) dans le secteur Champigny à Québec

En hiver, les concentrations de ces particules dans l'air peuvent atteindre **des taux inquiétants dans les secteurs résidentiels**. Il existe même une relation entre l'heure de la journée et la concentration de particules dans l'air, en fonction de l'occupation des maisons par les citoyens.

Les **inversions thermiques** qui se produisent parfois en hiver accentuent la mauvaise qualité de l'air. Parfois, une masse d'air chaude se glisse sous une masse d'air froide et y reste, ce qui a pour effet **d'isoler la masse d'air froide au niveau du sol y compris les particules nocives dans l'air autour des résidences**.



Ces particules et gaz dans l'atmosphère peuvent avoir des **effets sur la santé**. Certaines particules sont si infimes qu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire, mettant plus à risque certaines personnes plus vulnérables comme les jeunes enfants, les personnes atteintes d'asthme ou les personnes âgées. D'où l'importance d'utiliser un équipement certifié, sécuritaire et d'en faire l'inspection. Adopter des pratiques de chauffage au bois écoresponsables c'est respirer **un air pur et rendre service à ses voisins et sa communauté**.

<sup>1</sup> Institut national de santé publique du Québec

## CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

Au Québec, les appareils de chauffage au bois vendus doivent être certifiés en fonction d'une des deux normes suivantes :

**La certification EPA** a pour but de s'assurer que les équipements émettent 4,5 g/h (grammes par heure) ou moins de particules fines et nocives.

**Comment ça fonctionne?** Ces appareils incluent une isolation plus performante de la chambre de combustion et disposent d'une seconde chambre de combustion, ce qui permet de brûler les fumées et polluants.

Voyez la fumée qui sort de votre cheminée comme une perte d'énergie qui pourrait être optimisée. Ces appareils dégagent même jusqu'à **10 fois moins de particules fines dans l'air**.<sup>2</sup> Vous profitez d'un meilleur rendement énergétique et **réduisez votre consommation de bois d'environ 33 %** et d'un **encrassement moins rapide de votre cheminée**.<sup>3</sup>

**La norme canadienne CAN/CSA-B415.1** établit que le rapport air-combustible moyen doit être inférieur à 35:1 pour être conforme.

**Pour s'y retrouver :**

- Votre équipement date d'avant 1988 : il est **non certifié** ;
- Votre équipement date d'après 1988 : **cherchez le sceau EPA** sur votre équipement ;
- Votre équipement a été acheté neuf chez un détaillant après le 1<sup>er</sup> septembre 2009 : il est **certifié automatiquement**.



**Pour optimiser la performance énergétique et écologique de votre équipement**

- Utilisez un **bois propre et qui a séché au moins six mois**
- Favorisez les essences de **bois dur**
- **Ne brûlez pas** de déchets domestiques (plastique, carton, bois traité, etc.)

**Pour plus d'information :** 418-662-9347 / [creddsaglac.com](http://creddsaglac.com)

[www.environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/](http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/)

[www.environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/reglement.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/reglement.htm)

[www.environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/](http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/)

[www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/chauffage-au-bois-et-pollution-de-lair/](http://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/chauffage-au-bois-et-pollution-de-lair/)



<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

<sup>3</sup> CAA Québec